

Hot Tension



★ **S'unir** ★ **Lutter** ★ **Gagner** ★
★ **Se syndiquer** ★



Une réforme sociale ?

Depuis de nombreux mois, les politiques comme les médias ne cessent d'expliquer qu'il faut des réformes sinon l'économie du pays sera réduite très rapidement en ruines... On parle bien de l'économie, car pour les salarié-es avec ou sans travail la pauvreté ne cesse de gagner du terrain. Pour ces gens, ayant comme point commun d'être soit des salarié-es d'entreprises appartenant à des riches patrons, soit leurs ami-es, il ne faut pas vivre dans le passé... Pour eux, le progrès c'est la mondialisation, entendez les délocalisations ; la flexibilité, entendez contrats précaires et annualisation du temps de travail ; la responsabilisation individuelle, entendez la fin de la sécurité sociale, des retraites par répartition ou encore de l'assurance chômage, la généralisation de la rémunération à coups de primes et de challenges...

On est, vous l'aurez bien remarqué, en plein dans notre quotidien de salarié-es de centres d'appels. Il est d'ailleurs logique de retrouver derrière plusieurs entreprises du secteur des fonds de pension, qui cherchent avant tout la rentabilité, ou des milliardaires comme la famille Mulliez (Sitel) ou Drahi (Intelcia). Le fameux fonds américain Blackrock, qui aurait selon Mediapart influencé la réforme des retraites du Gouvernement, détient d'ailleurs environ 5% de Teleperformance.

A la fin, ce matraquage idéologique fonctionne peu à peu. En effet, pour les salarié-es faire une réforme devient obligatoirement une modification des règles qui dégrade le socle de protection sociale... Pourtant, une réforme consistait à l'origine à améliorer le fonctionnement social, économique, démocratique... Améliorer les choses pour un Gouvernement dans une "démocratie" comme la nôtre devrait sans nul doute être en faveur de la majorité de la population.

Malheureusement, depuis des années nous en sommes loin, très loin... Chaque recul petit ou grand devient acceptable pour soit disant obtenir ou sauvegarder un minimum. Certains syndicats négocieraient presque le poids des chaînes comme sur la question de l'âge pivot du départ en retraite. On voudrait nous faire croire que le reste ne pose pas de problème... Par exemple le fait de prendre comme base de calcul l'ensemble de la carrière, et non plus les 25 meilleures années, entraînera mécaniquement une très forte baisse du montant des retraites des salarié-es ! Pour accélérer l'idée du chacun pour soi comme vision indépasseable de la modernité, dans un monde sans règles sociales, les médias ne cessent de monter les grévistes contre les non-grévistes. Tout cela comme si les retraites ne concernaient pas tout le monde et comme si la bataille des uns n'était pas celle des autres. On imagine très bien comment aurait été évoqué aux informations style BFM et autres CNews les grèves de juin 1936, grève générale qui ont permis à 3 millions de grévistes de gagner le droit à des congés payés pour toutes et tous ! Avec les médias et autres « spécialistes de l'économie », chaque avancée sociale c'est l'entreprise, le pays, voire la planète qui seraient en danger mortel...

Il est d'ailleurs très drôle d'entendre ces mêmes médias et personnalités politiques vanter les mérites des syndicats dits réformistes. Cela en opposition

aux autres syndicats très très dangereux qui n'acceptent pas de rentrer dans leur moule libéral, ce « paradis » où à chaque fois que nos droits reculent, leurs richesses augmentent... En 2017, les 10% les plus riches détenaient plus de la moitié des richesses, alors que 50% les plus pauvres se partageaient à peine 5% du gâteau. Les 1% les plus riches étaient plutôt contents puisqu'ils possédaient à eux seuls 22% des richesses en 2017, alors qu'ils n'en possédaient que 17% en 2007. Au sommet de la pyramide, la richesse des milliardaires français a été multipliée par trois en 10 ans. 32 milliardaires français possèdent désormais autant que les 40 % les plus pauvres de la population française !

Dans les centres d'appels, nous en sommes aussi là dans bon nombre d'entreprises. Bien entendu nous subissons le recul social que chaque citoyen de ce pays connaît, mais nos négociations d'entreprises deviennent de plus en plus ubuesques... Dans bon nombre de cas il n'y a plus de négociations sur les salaires, sur la prise en charge de la santé (mutuelle)... mais juste sur les conséquences de la politique anti sociale de l'entreprise. En effet, depuis des années, le patronat a fait passer l'idée que sans modulation ou annualisation du temps de travail les entreprises devraient fermer ou licencier... Résultat : des accords ont été signés dans beaucoup d'entreprises, notamment par les mêmes syndicats réformistes et ce, pour moins de protection et presque jamais sans contrepartie. Résultat : l'absentéisme et le turn over sont en augmentation et les délocalisations ne cessent pas... Une fois les "chaînes de l'annualisation" mises en place, les négociations se sont orientées sur comment redonner une dimension "humaine" à notre emploi du temps (et ses semaines à rallonge de 42, 44 ou 46h...) avec des droits comme choisir un jour de repos une fois par trimestre, un droit d'aménagement pour un RDV médical... De plus, ce genre de négociation ne coûte que trois fois rien à l'entreprise... Et comme ces périodes où on aligne les heures finissent par user ou dégoûter les gens, la seconde discussion qui revient en boucle dans les accords touche l'absentéisme avec son corollaire de primes pour venir travailler et à l'heure. Le summum revenant à la négociation de la prime de cooptation afin de récompenser un salarié-e trouvant un-e futur-e salarié-e... Il est en effet difficile de trouver indéfiniment des salarié-es dans certaines entreprises de France où il fait vraiment très mal vivre....

En 2020...

Il n'y aura pas de réforme de notre manière de faire du syndicalisme... Non, nous ne deviendrons pas les chouchous du patronat. Non, nous ne serons pas de ceux qui signent tous les accords juste pour exister. Non, nous ne serons pas là pour accompagner la politique anti sociale des entreprises ou du gouvernement. En ce qui nous concerne, nous serons par contre toujours là pour "réformer" (enfin, vu le niveau on peut dire changer) le système économique et bien entendu nos entreprises. Mais pour que ces réformes impliquent un changement bénéfique, elles doivent aller dans le sens d'une planète préservée et des espèces y vivant sauvegardées ; d'un partage des richesses totales permettant à chacun de trouver sa place tout en répondant à ses besoins sociaux élémentaires ; d'une autre façon de produire des biens socialement utiles. En clair, hier comme demain, nous ne négocierons jamais le poids de nos chaînes !

SUD-Solidaires vous souhaite une bonne année 2020 en espérant vous voir rejoindre les prochaines luttes et notre syndicalisme en y adhérant. Plus que jamais, nous avons besoin de peser et d'être ensemble pour bâtir un autre futur à la planète, à nos emplois et pour nos enfants.

Syndicat SUD - www.sudptt.fr/centresappels - Tél : 01 44 62 12 00

Compte Personnel de formation (CPF) : l'application est sortie !

Il y a un an le gouvernement faisait adopter la réforme de la formation professionnelle et promettait une application pour l'utilisation du CPF. Elle a été lancée le 21 novembre dernier et s'appelle "Mon compte formation". Cette application est téléchargeable sur smartphone et tablette et possède aussi un site internet. L'objectif affiché était de simplifier la recherche d'un organisme de formation afin de pousser les salarié-es à se former en leur permettant une meilleure visibilité sur leurs droits. Vous pouvez retrouver le détail de la réforme et notre analyse dans notre bulletin Prest'Action de l'été 2018. (voir site internet des centres d'appels)

L'application doit permettre à chaque salarié-e (ou presque) de trouver, de réserver et de payer la formation de son choix. Pour rappel, l'alimentation du compte personnel de formation (CPF) se fait pour les salariés, non plus en heures, mais en euros à hauteur de 500 € par an dans la limite de 5 000 €. Pour les personnes non qualifiées, ce compte est crédité d'un montant plus important, à savoir 800

€ par an dans la limite de 8 000 €. A noter que les personnes à mi-temps bénéficient des mêmes droits à la formation que les salarié-es à temps plein.

L'application propose 40 000 formations qui sont soit un atout sur un CV, soit sont certifiantes ou diplômantes. Elle permet à chacun de s'inscrire à une formation sans avoir à passer par un intermédiaire. Cela peut paraître une avancée, mais cette individualisation de la formation jette aussi les salarié-es dans l'inconnu d'un monde déjà bien souvent semé d'arnaques. Pour le coup, elle devrait aussi dans le futur servir de notation comme sur Trip Advisor.

Besoin d'aide ?

En cas de conseil il y aura donc vos élu-es **SUD** bien entendu, car pour nous la formation professionnelle est un enjeu majeur. C'est dans ce sens que nous formons des centaines d'élu-es à cette réforme. Vous avez aussi les conseillers en évolution

professionnelle dont voici les coordonnées <http://www.mon-cep.org> ou pour votre compte <https://www.moncompteformation.gouv.fr>. Ils pourront vous aider dans la recherche de votre formation, dans le financement, tout comme le RH de l'entreprise et surtout vos élu-es CSE.

Nous allons d'ailleurs proposer dans les accords d'entreprise ou de branche que les entreprises abondent en plus du minimum légal, afin d'alimenter les CPF. En effet, dans la grande majorité des formations, allant de la VAE au CAP en passant par le permis de conduire, il faudra sans doute trouver un complément pour payer. D'après la publicité du gouvernement le coût moyen d'une formation est de 1400€ (le chiffre est de la pure propagande, mais bon...).

Le gros avantage d'une telle application vient du fait que les salarié-es pourront utiliser pour leur propre besoin le CPF, alors que bien souvent c'était fonction des recommandations et les besoins de l'employeur.



MON COMPTE FORMATION

N° de sécurité sociale

Mot de passe

Mot de passe oublié ?

Se connecter

Pas encore de compte ? Inscrivez-vous

Une fois l'application téléchargée (ou sur le site internet) vous devez soit créer un compte soit rentrer votre numéro de sécurité sociale.

Mes droits formation

1 410,00 €

Vos droits vous permettent de financer une formation voir plus de détails

Vos droits acquis au titre d'une année sont crédités au plus tard le 30 avril de l'année suivante.

Une fois connecté, vos droits s'afficheront. Si vous doutez du montant, appuyez sur "voir plus de détails". En haut à droite, vous avez un menu déroulant pour modifier vos données. Pour chercher une formation, appuyez sur "recherche".

Recherche une formation

Vous disposez de 1 410,00 € de droits de formation

Les métiers qui recrutent

Suggestions

Agent d'entretien de locaux

Auxiliaire de vie sociale

Aide-soignant

Employé de restauration, serveur, aide cuisinier

Chef de projet informatique

Vous avez alors le choix entre deux onglets : le premier avec les métiers qui recrutent et l'autre avec des suggestions. En haut un moteur de recherche via des mots clés.

Recherche une formation

CLÉA numérique

Préparation VAE

Bilan de compétences

Création d'entreprise

Permis auto (cat. B)

Permis poids lourd (cat. C)

Permis transport en commun (cat. D)

Ici l'onglet suggestions où vous pouvez voir par exemple la possibilité de passer votre permis, faire une VAE ou encore un bilan de compétences.

Où je cherche

Toutes les formations

Formations en centre

Formations à distance

Ville ou code postal

Dans votre recherche, vous pouvez aussi sélectionner en précisant si vous cherchez une formation avec présence physique ou à distance, ainsi que le lieu géographique où vous voulez faire cette formation.

Ma recherche

TELECONSEILLER

Autour de moi

Filtrer > 25 résultats Pertinence

Titre professionnel conseiller(ère) relation client à distance par FORMAFLOW

DREUX - 120km

6 216,00 €

518h de formation

Titre professionnel conseiller(ère) relation client à distance par INST NATIONAL DE FORMATION ET DE RECHERCHE SUR L'EDUCATION

ORLEANS - 128km

Pour notre exemple nous prenons une formation de téléconseiller en présence physique. S'affiche : le prix, le lieu et les heures, ainsi que toutes les formations se rapprochant du mot clé. Dans le cas présent, on a une formation de 518H ! (hum, c'est étrange on a beaucoup moins dans nos entreprises...).

Titre professionnel conseiller(ère) relation client à distance par FORMAFLOW

DREUX - 120 km

Modalités d'inscription

Niveau entrée : CAP/BEP; Niveau V Diplômes commerciaux ou expérience significative ; intérêt pour le commerce et le relation

Niveau de sortie

Niveau IV (BP, BT, baccalauréat professionnel)

Description

518h de formation

Modalités : 518h de cours

Titre professionnel conseiller

Objectif

Assurer des prestations de services et de conseil en relation avec des clients à distance, réaliser des actions commerciales en relation avec des clients à distance.

Contenu

Cette formation est assurée en lien direct avec le référentiel du titre professionnel composé de 2 blocs de compétences CCP 1 : Assurer des prestations de services et de conseil en relation client à distance Réaliser des enquêtes, des études et des sondages par téléphone Délivrer une information ou un renseignement administratif à l'usager Apporter une assistance de niveau 1 au client Informer et conseiller le

Cette formation vous plaît ? Vous avez une question ?

Contactez l'organisme

En sélectionnant la formation de téléconseiller vous avez les renseignements nécessaires sur la formation : le lieu, les prérequis (modalités d'inscription) et un certain nombre d'explications tels que le niveau de diplôme à la sortie, le temps, les objectifs ou le contenu et enfin le lieu exact, le détail du prix (et ce qu'il vous restera à payer)... A la fin, en dessous des dates, vous pouvez vous inscrire en direct. A noter qu'une nouvelle version devrait arriver au printemps, avec notamment la possibilité de se faire cofinancer la formation par son employeur, pôle emploi... Attention, le CPF est alimenté avec les droits acquis depuis 2014 par le salarié et qui n'ont pas été consommés. La personne qui n'a jamais utilisé son DIF et son CPF disposera, début 2020, de 3750€ à condition de déclarer sur son compte CPF avant le 31/12/2020 ses droits non utilisés. Ils figurent sur la fiche de paie de décembre 2014 ou janvier 2015.

Lieu de formation

Route PARIS 28100 DREUX

Le lieu de formation est susceptible de changer et sera confirmé quelques jours avant le début de la session.

Prix de la formation

6 216,00 €

Financez cette formation avec vos 1 410,00 € de droits de formation. Vous devrez régler 4 806,00 € de reste à payer par carte bancaire en une seule fois.

Inscription

Du 03/02/2020 au 26/06/2020

S'inscrire à cette session



En route pour une nouvelle vie !

Réforme du chômage

Depuis le 1er novembre 2019 des centaines de milliers de privés d'emploi ont commencé à payer l'addition de cette énième réforme de l'indemnisation du chômage. **Le but du gouvernement ?** Réaliser 3,6 milliards d'économie sur 3 ans, sans doute pour compenser les innombrables aides aux patrons ou autres allègements de charge, sans oublier la fin de l'ISF... Voici quelques-unes des nouvelles règles qui, sans nul doute, devraient intéresser à court ou moyen terme une partie des salarié-es des centres d'appels. En effet, vu le turn-over dans le secteur et le taux de chômage nous serons, soit pour nous ou pour nos proches, dans la nécessité de regarder de plus près cette question...

Au 1er novembre : des droits en moins !

Conditions d'accès : Jusqu'à présent il fallait avoir travaillé 4 mois sur les 28 derniers mois pour avoir droit au chômage. A présent il faut 6 mois sur 24 (ou 36 pour les plus de 53 ans).

Cette condition touche aussi **le droit de rechargement**, puisqu'il faudra avoir travaillé 6 mois (ou 910 heures) une fois les droits ouverts, pour les prolonger d'autant, contre un mois (ou 150 heures) jusqu'à présent. Autant le dire, le rechargement va être dur dur... pour ne pas dire presque impossible. L'Etat devrait verser 1 milliard d'indemnités en moins à partir de 2021.

Au 1er novembre : des droits en plus, mais dérisoires !

Démissionnaires : là on a regardé de près pour les salarié-es des centres d'appels. Il faudra avoir été salarié-e en continu pendant les 5 dernières années et... avoir un projet de reconversion nécessitant une formation ou créer une entreprise (ou en reprendre une). Tout cela doit être jugé réel et sérieux par une commission paritaire régionale... Oui bon ok, ce n'est pas gagné... Attention il faudra quand même faire des démarches auprès de Pôle Emploi pour voir, même si la commission est d'accord, si vous réunissez les conditions d'éligibilité et pour avoir le montant de l'allocation. Pour le coup, l'UNEDIC estime que ce nouveau droit devrait représenter une dépense de 300 millions par an... On a un vrai doute, mais bon à voir et à utiliser.

Les indépendants : Ils pourront avoir une indemnisation si ils sont en redressement judiciaire. L'allocation forfaitaire de 800€/mois soumise à la CSG, CRDS et IR sera

L'emploi dans les centres d'appels ?

Depuis des années le patronat explique que le secteur est en crise, qu'il ne peut s'engager sur des CDI pour toutes et tous etc... ou sur la construction d'une véritable politique sociale et de formation. Refrein devenu un tube dans la période de négociation des salaires. Pour autant, si on regarde la réalité on s'aperçoit que de nombreux centres d'appels ont été créés ces derniers temps : Webhelp à Tourcoing, Coriolis à Angers, DigitalWorks à Montpellier... **Le rapport de la convention collective sur 2018 nous donne d'autres indications :**

- Chiffre d'affaires des centres d'appels + 6%
- Il y a 2200 salarié-es supplémentaires dans le secteur, soit 49000 salarié-es au total.
- La moyenne de l'ancienneté est de 5 ans et il y a eu seulement 0,5% des emplois supprimés par des licenciements économiques.
- 76,5% des salarié-es sont en CDI

Pourtant, il y a des problèmes :

- 72% des recrutements se font en CDD...
- Il y a 30550 salarié-es recrutés pour 28350 départs... dont 13% en démission...

versée pendant six mois si vous avez une activité non salariée ininterrompue d'au moins 2 ans dans une même entreprise avec un revenu minimum de 10000€/an (et ne pas avoir d'autres revenus supérieurs à 559,74€/mois). Pour le coup, l'UNEDIC estime que ce nouveau droit devrait représenter une dépense de 140 millions par an...

Au 1er avril 2020 : Indemnités recalculées à la baisse

Les indemnités seront calculées en divisant les salaires perçus par le nombre de jours calendaires et non plus par le nombre de jours travaillés. Résultat : 40% des personnes vont voir leur indemnisation baisser. Si vous gagniez 100 euros par jour, en travaillant un jour sur deux, votre salaire journalier de référence sera donc de 50 euros. Il ne sera plus de 100 euros, comme dans le précédent système, où n'étaient pris en compte que les jours effectivement travaillés.

Au 1er avril 2020 : des cadres précurseurs ?

Retour à la dégressivité : Là c'est plutôt pour les hauts salaires, pour ne pas dire les Cadres... Si vous avez moins de 57 ans et plus de 4500€ bruts mensuels, l'allocation journalière sera réduite de 30% à compter du 7ème mois sans jamais tomber sous 2261 nets mensuels (sauf si vous faites des formations, car cela suspend cette mesure). Premier effet prévu pour mai 2020 avec une baisse d'indemnité de 220 millions d'euros... Nul doute que l'étape suivante sera la généralisation sur le principe de l'égalité des règles... ou de la misère.

Vous l'aurez compris les règles sociales vont dans un même et unique sens...

**Réforme de l'assurance chômage
UN E CHOMEUR SE INDEMNISE
SUR DEUX, PÉNALISÉ.E !**



Et pendant ce temps là...

Le gouvernement vient de mettre en place la seconde partie du dispositif visant à remplacer le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Pour rappel, un premier allègement a été mis en place au 1er janvier dernier compensant la fin du CICE. Ce dernier permettait aux entreprises de bénéficier d'un crédit d'impôt équivalent à 6 % des rémunérations inférieures à 2,5 fois le Smic. Le nouveau gouvernement a remplacé cette mesure par une baisse directe des cotisations dans les mêmes proportions.

Mais avant que cette baisse de cotisations ne se substitue au crédit d'impôt, les employeurs ont eu, exceptionnellement droit aux deux "aides sociales" en 2019, année de transition. Résultat : la facture double pour nos impôts, passant de 20 à 40 milliards d'euros, soit bien plus que le fameux trou des retraites.

Les cotisations patronales s'élèvent désormais à 6,69 % du salaire brut pour les employé-es au salaire minimum. A cela s'ajoutent les cotisations pour les accidents du travail, une contribution pour la formation professionnelle, la taxe d'apprentissage et le versement transport.

Pour un patron, cette baisse de 4 points se traduit, en euros sonnants et trébuchants, par un gain de 62 euros par mois sur les rémunérations versées au SMIC, soit 744 euros par an. Elle joue jusqu'aux salaires équivalents à 1,4 SMIC (2.130 euros bruts), où le gain atteint 21 euros par mois (soit 252 euros par an). Cela donne un peu de marge pour nos salaires, non ?

De plus en plus de pauvres

Fin 2018, 9,3 millions de personnes soit 14,7% de la population était sous le seuil de pauvreté. D'après l'INSEE c'est 400000 personnes en plus qui ont basculé dans la pauvreté avec moins de 1050 euros par mois pour une personne. Parmi eux, 1 million de travailleurs (7% des salarié-es) et 3 millions d'enfants (un sur cinq). La baisse des allocations logement a plus que participé à cette augmentation. En règle générale ce sont les inégalités qui ont le plus augmenté depuis 2010 selon l'indice GINI, et ce, malgré une croissance du PIB non négligeable. Les mesures fiscales et sociales, telles que la baisse de la taxe d'habitation ou de l'ISF bénéficient avant tout aux plus riches.

Au passage il est assez drôle de comparer ce chiffre avec le niveau minimum de pension assuré dans la réforme des retraites : 1000€ pour 44 annuités de travail !

Pour un débouché électoral de ceux qui disent "STOP ça suffit !" (suite et fin)

Et voilà, les élections sont à présent terminées sur l'ensemble des entreprises ou presque. Il reste ici ou là quelques retardataires, mais dans l'ensemble tous les centres d'appel auront depuis le 1 janvier 2018 organisé des élections. La fin d'année fut plus difficile pour notre syndicat car bon nombre d'élections avaient lieu dans des entreprises où nous avions eu un renouvellement important de nos équipes, pour ne pas dire total dans les dernières. Nous avons malgré tout maintenu notre syndicat partout et même progressé dans certains endroits.

Pendant ces deux années, le patronat aura pu constater que le syndicalisme prônant une autre répartition des richesses était en net progression. Est-ce un hasard ? Non ! Nous le pensons clairement pas ! Pour nous c'est juste la réponse logique à la précarisation de nos vies et au refus du patronat de partager équitablement les richesses que nous produisons ! De l'augmentation des cadences aux accords d'annualisation, les problèmes ne manquent pas sur notre convention et le manque de réaction unitaire des syndicats n'arrangent en rien. C'est sans nulle doute pour faire face à cela que nous avons progresser et que nous continuons à nous développer...

Groupe Armatis : A Châteauroux nous progressons de 20%, essentiellement au détriment de la CGT et de la CFTE, et nous devenons premier syndicat.

Malgré cela l'ensemble des syndicats se sont unis (pour une fois) pour nous faire barrage dans la gestion du CSE... Vive la démocratie ! Sur le site de **Caen** nous perdons environ 1,5% malgré notre choix de renouveler notre liste au dernier moment afin de coller encore plus au besoin de changement dont ce site aurait tant besoin, surtout lorsque l'on compare avec son voisin distant de quelques kilomètres, Webhelp (ce dernier n'était déjà pas une flèche au niveau social). A noter que la CFDT recule de plus 13%... L'ensemble des syndicats sont aux environs des 22/23%. **Sur le groupe Armatis, SUD devient le premier syndicat avec 26,51% des voix.**

Teleperformance : Avec plus de 30% des voix sur le premier collège nous restons premier syndicat chez le numéro un mondial pour la troisième élection de suite. Nous perdons toutefois un peu plus de 1,5%. A noter la percée de la CGT qui repasse au-dessus des 20%.

Groupe Comdata : Le renouvellement de notre équipe a été compliqué là aussi, puisque nous perdons 13% . A noter : la CFTE disparaît de ce site. Au niveau du groupe, alors qu'il reste une élection dans une filiale (**Mobipel**), nous sommes le syndicat qui a le plus progressé avec plus de 8%.

Groupe Coriolis : Notre syndicat baisse sur deux sites de ce groupe (**Amiens et Laval**) où à chaque fois nous sommes le deuxième syndicat. Sur ces deux sites, mais plus encore sur celui de **Angers**, (élection à venir) la direction ne laisse rien au hasard pour nous écarter...

Pro Direct Services : Première élection pour cette nouvelle section. **SUD** obtient sa représentativité de justesse . Nous ne sommes à ce jour implantés que sur une partie de cette entreprise et présents à **Marseille** et **Toulouse**. La section s'est rapidement mise en action avec notamment des distributions de tracts, mais aussi la création d'un site internet.

Webhelp Vitre : Notre toute jeune section (2 ans) baisse de 6%, ceci essentiellement en raison de notre non présence (cette fois) sur le second collège. A noter l'arrivée de la CGC qui réalise presque 5% pour sa première élection.

Booking.Com : Nous baissions dans cette entreprise très connue pour ses services... Nous restons à plus de 20% et la seconde organisation derrière l'UNSA. La CFDT et la CGT disparaissent faute d'avoir pu présenter une liste (contrairement aux dernières élections).

Mais aussi... Nous avons le plaisir d'accueillir des nouvelles sections à **Bluelink Strasbourg** ou à **Pro Direct** mais aussi dans d'autres entreprises de notre convention collective comme ASC, Phone Régie, CPM... A cela s'ajoutent toutes les sections qui ont pris du volume en adhérent-e, en poids électoral et aussi en lutte cette année à commencer par celles qui ont obtenu la représentativité pour la première fois comme CRM 59, CRM 02, EOS 59...

Pour **SUD**, élection ou pas, nous continuons à agir sur le terrain, à communiquer et à négocier si besoin en menant des luttes pour inverser le rapport de force. **REJOIGNEZ LE SYNDICAT SUD !**



Noël, c'est pour quand ?

Dans un certain nombre d'entreprises, les négociations annuelles obligatoires sont en cours ou viennent de se terminer. Dans cette négociation, qui porte notamment sur les salaires, la prime gilets jaunes dite Macron est souvent évoquée. Dans la plupart des cas, le résultat est digne de l'aumône puisque les accords portent sur tout et surtout débouchent sur rien. Un petit babyfoot ou un canapé, voire une journée barbecue... Le néant collectif remplace le néant du porte-monnaie. Quant à la prime Macron l'effet publicité de la première année disparu (ou de la peur d'un soulèvement gilet jaune), il n'y a presque plus aucune entreprise qui donne... Teleperformance qui avait versé 600€ l'année dernière ne donnera rien cette année, ce qui a d'ailleurs débouché sur des appels à débrayages d'une intersyndicale proposée par **SUD**.

Le patronat, qui cumule des bénéfices depuis

des années, attend sans doute avec impatience l'augmentation du SMIC de 1,2%, soit 15 euros brut :mois !

Pour **SUD**, même si on aime bien les frites, les purées, les potages ou les gratins nous nous refusons d'accepter les quelques 10 kg de pommes de terre de plus que l'on pourra acheter chaque mois... Enfin même pas vu l'augmentation des loyers, de l'énergie... C'est dans ce sens que nous luttons dans plein d'entreprises pour une meilleure répartition des richesses. C'était le cas par exemple à Tellis où la direction vient de signer un accord avec beaucoup de vide et entre 45 et 55 euros d'augmentation pour les salarié-es en fonction du coefficient... C'est un petit pas, mais qui représente déjà trois fois le montant de l'augmentation du SMIC...

"Hot Tension" c'est quoi ? Le journal national du syndicat **SUD** des centres d'appels sous-traitants (TP, Majorel, Comdata, Armatis, Sitel...), son but est de créer du lien entre les salarié-es des différentes entreprises dont les conditions de travail et de salaire sont similaires. Ce trimestriel sert à faire circuler nos analyses et nos propositions ainsi que l'actualité du secteur. Pour réagir à un article, adhérer à notre syndicat... n'hésitez pas à nous contacter (sudptt@sudptt.org).

En attendant, bonne lecture à toutes et tous de ce 55ème numéro